

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 20 septembre 2022 Publié le : 28/09/2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

La séance est ouverte à 20h07 et levée à 20h19.

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN.

Etaient absents : M. René BLAISON, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Marie ZEHAF.

Secrétaire de séance : M. François BOUSSO.

Procurations de vote : M. René BLAISON à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, M. Olivier GRIMAITRE à Christophe LIME, Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

Biodiversité et paysage - Attribution d'une subvention au Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté

Rapporteur : Mme Lorine GAGLILOLO, Vice-Présidente

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « Animations paysagères »	Montant prévu au BP 2022 : 4 000 € Montant de l'opération : 2 184,87€

Résumé :

La réouverture des coteaux est l'un des enjeux paysagers et de biodiversité importants dans la vallée du Doubs. Le Conservatoire d'Espaces Naturels propose de poursuivre en 2021 la réflexion initiée en 2017 pour la mise en place de pâturage sur les collines : démarches foncières, coordination, test de pâturage à Beure...

Il est proposé que Grand Besançon Métropole soutienne ce projet à hauteur de 2 184,87 €.

I. Enjeu de réouverture des coteaux de la vallée du Doubs

L'enfrichement des coteaux de la vallée est un enjeu paysager important dans certains secteurs : l'abandon progressif des activités agricoles et de loisirs entraîne la disparition des prés, des vergers et terrasses au profit d'une végétation arbustive de plus en plus dense.

Cette perte de diversité paysagère a également des conséquences écologiques, avec la disparition d'espèces parfois menacées et inféodées aux espaces ouverts. C'est le cas notamment de plantes telles que l'orobanche de Bartlingi, le limodore à feuilles avortées et d'oiseaux comme l'alouette lulu ou le torcol fourmilier.

Plusieurs communes sont sensibles à cet enjeu et souhaitent engager des démarches pour débroussailler des espaces et trouver des solutions pérennes de gestion : le pâturage extensif pourrait en être une. C'est pourquoi le 30 novembre 2018, le Conservatoire d'Espaces Naturels, Grand Besançon Métropole et les communes d'Avanne-Aveney, Besançon, Beure et Montfaucon ont signé une convention de partenariat. Son objet définit un cadre de travail pour développer un projet de pâturage pérenne sur les collines répondant aux enjeux paysagers et de biodiversité.

II. Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté

Les Conservatoires d'Espaces Naturels ont pour principal objet la préservation de la nature, des espèces, des milieux et des paysages, notamment par la maîtrise foncière ou par la maîtrise d'usage de sites d'intérêt patrimonial.

Leurs quatre missions fondamentales sont connaître, protéger, gérer, valoriser.

L'action des Conservatoires est fondée sur la négociation, la concertation et le partenariat public ou privé. Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté (CEN-FC), a été créé en décembre 1991. Aujourd'hui, il est présent au sein de la Maison de l'Environnement de Bourgogne Franche-Comté. Il est propriétaire de 200 hectares de terrains et gère 1 600 hectares d'espaces naturels dont deux réserves naturelles : Ravin de Valbois (25) et Côte de Mancy (39).

III. Bilan du partenariat 2021 et proposition de travail pour 2022

Le CEN-FC poursuit la réflexion engagée en 2017 pour la mise en place d'une gestion par pâturage sur les collines d'Avanne-Aveney, Besançon, Beure et Montfaucon. L'objectif est de mobiliser suffisamment de foncier pour mettre en place un pâturage adapté aux enjeux écologiques et paysagers par un troupeau conservatoire et/ou des partenariats avec des acteurs locaux.

En 2020, le CEN, financé à hauteur de 4 567 € par GBM, a accompagné les communes d'Avanne-Aveney et de Beure pour la maîtrise foncière : procédures biens vacants sans maître, réflexion pour la mise en place d'une association foncière pastorale. Il a également testé un pâturage de quatre

semaines par son troupeau bovin (race Galloway) / équin (race Konik polski) appartenant au CEN sur des propriétés communales à Beure.

En 2021, GBM a accordé 4 000 € au CEN pour poursuivre les actions engagées.

En 2022, le CEN poursuit les démarches foncières sur Avanne-Aveney et Beure en liaison avec le Grand Besançon Métropole : poursuite de la gestion des biens vacants sans maître sur la commune de Beure et poursuite de la réflexion sur la mise en place d'une association pastorale sur les communes d'Avanne- Aveney et Beure suite aux décisions prises par les deux conseils municipaux en 2021. Un groupe de travail, animé par la Chambre d'Agriculture 25 et le CEN Franche-Comté sera mis en place. Cette action est nécessaire pour garantir une gestion cohérente des pelouses et permettre la mise en place effective d'un pâturage extensif dans le but d'une gestion pérenne du réseau des pelouses.

Il est proposé que Grand Besançon Métropole cofinance à hauteur de 2 184,87 € la coordination de ce projet, les démarches nécessaires à la constitution d'une emprise foncière suffisante, le travail technique de dimensionnement du pâturage adapté aux enjeux.

Dépenses (hors test de pâturage)		Recettes		
Démarches foncières	4 224,20 €	Grand Besançon Métropole	2 184,87 €	38,13%
Accompagnement technique et scientifique + réunions	1 506,05 €	Avanne-Aveney	728,29 €	12,71 %
		Beure	728,29 €	12,71 %
		FEDER	2 088,80 €	36,45 %
Total des dépenses considérées par GBM	5 730,25 €	Total des recettes	5 730,25 €	

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 184,87 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté.

Le secrétaire de séance,

François BOUSSO
Conseiller Communautaire Délégué

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULJEU
1^{er} Vice-Président

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.